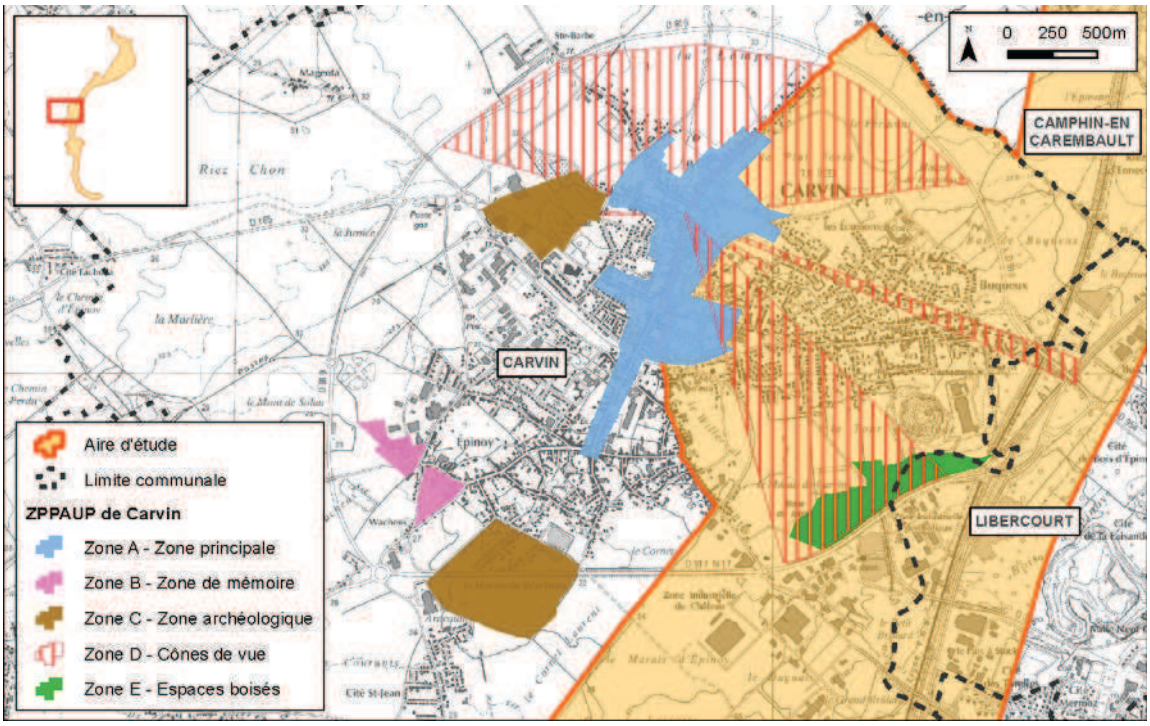

Figure 19 : ZPPAUP de Carvin

3.2.4 Patrimoine mondial de l'UNESCO

Carte « Patrimoine mondial de l'UNESCO » page 81

Sources :	*http://whc.unesco.org* *http://www.atlas-patrimoines-bassin-minier.org* *Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin*

Le bassin minier du Nord-Pas de Calais, qui offre un paysage remarquable façonné par trois siècles (du XVIIème au XXème siècle) d'extraction du charbon, a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que « Paysage Culturel Evolutif vivant » fin juin 2012.

En effet, les concessions minières (cf. chapitre 4.3.1 page 98), en fonction de leurs gisements, de leurs administrations et de leurs puissances financières, ont transformé le territoire et chacune d'entre elles y a laissé sa propre empreinte architecturale et urbaine. Elles ont de même été à l'origine d'une culture spécifique, la culture minière, aujourd'hui encore parfaitement lisible à travers le patrimoine et notamment les équipements collectifs. La concurrence soutenue que se livraient les Compagnies fut à l'origine d'une émulation particulièrement intense qui se lit, aujourd'hui, dans la richesse exceptionnelle du Paysage Culturel du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

Les 120 000 ha du site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO sont constitués de 109 biens individuels qui peuvent être des fosses (la plus vieille date de 1850), des chevalements (supportant les ascenseurs), des terrils (dont un qui couvre 90 ha et dépasse les 140 m de haut), des infrastructures de transport de la houille, des gares ferroviaires, des corons et des villages de mineurs comprenant des écoles, des édifices religieux, des équipements collectifs et de santé, des bureaux de compagnies minières, des logements de cadres et châteaux de dirigeants, des hôtels de ville, etc. Le site témoigne de la recherche du modèle de la cité ouvrière, du milieu du XIXe siècle aux années 1960, et illustre une période significative de l'histoire de l'Europe industrielle. Il informe sur les conditions de vie des mineurs et sur la solidarité ouvrière.

L'enjeu de cette inscription est de préserver la cohérence d'un ancien bassin industriel dans ses réalités patrimoniales, paysagères et culturelles. Conscients d'être collectivement dépositaires de cette identité particulière construite par cette histoire industrielle, les élus, les gestionnaires et les habitants de ce territoire s'engagent à la transmettre aux générations futures.

Au regard de la spécificité de la catégorie « Paysage Culturel Evolutif », le périmètre du bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO se compose de trois zones :

- la **zone 1 : le bien inscrit au Patrimoine mondial** ; il s'agit des aires et des attributs (éléments isolés, ensembles miniers, éléments néo-naturels, éléments linéaires de type cavalier formant des corridors patrimoniaux) représentant la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier. Cette zone doit faire l'objet des protections qui garantissent la pérennité du bien inscrit au Patrimoine mondial selon les exigences de l'UNESCO ;
- la **zone 2 : la zone tampon dite de cohérence paysagère** ; cette zone renforce l'identité du bien inscrit et participe à son interprétation, y compris dans sa dimension paysagère. Elle comprend notamment les cônes de vue à partir des grands axes de circulation du territoire, des éléments intéressants de patrimoine (miniers ou non miniers), qui sans relever d'une valeur universelle et exceptionnelle, participent à la qualification du bassin minier dans son ensemble. Cette zone fera l'objet d'une exigence particulière autour de la qualité paysagère ;
- la **zone 3 : la zone d'adhésion** ; elle correspond à l'ensemble des communes minières qui constituent le Bassin minier Nord - Pas-de-Calais et qui se reconnaissent dans les valeurs défendues par l'UNESCO.

Plusieurs biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNSECO sont recensés au sein de l'aire d'étude, soit du Sud vers le Nord :

les terrils de Sainte-Henriette n°87 et 92 (cf. chapitres 1.2 « Topographie » page 15 et 0 «

- Géologie » page 18) : ils sont issus de l'activité de la fosse n°2 dite « Fosse Sainte-Henriette » (Société des Mines de Dourges) et de son lavoir. Situés au cœur d'un paysage d'infrastructures particulièrement importantes, ils sont visibles depuis très loin et constituent de véritables balises d'entrée dans le Bassin minier depuis les autoroutes A1 et A21 ;
- la Cité Foch à Hénin-Beaumont : également rattachée à la fosse n°2, elle est l'une des applications des plans types des cités-jardins de la Société des Mines de Dourges (cf. chapitre 4.3.1 page 98). Cette cité est également dotée d'équipements collectifs dont le centre familial (école ménagère) est devenu aujourd'hui une école de musique ;

- la Cité Bruno à Dourges, qui est très probablement la première cité-jardin construite en France (en 1904). Elle comprend plusieurs types d'habitations et îlots différents. Dans les années 1920, la Société des Mines de Dourges fit construire une salle des fêtes, une extension de la cité ainsi qu'une école, une église et son presbytère ;
- le paysage et l'ensemble miniers des fosses n°9/9 bis à Oignies : ils constituent un exemple remarquable de la logique de formation des paysages du Bassin minier, avec le triptyque fosse/terril/cité. Composé de la fosse n°9/9bis, des terrils 110, 116 et 117 et des cités Declercq et des Bonniers, cet ensemble accueille tous les éléments du système minier. Il se démarque également par la qualité architecturale de la fosse n°9/9bis et de la cité-jardin Declercq ;
- l'Hôtel de Ville de Carvin : il ne figure pas dans la concession d'Ostricourt mais en raison de sa proximité avec le patrimoine minier et se situant sur l'ancienne concession de Carvin, il est particulièrement emblématique du rapport de pouvoir noué entre une Compagnie minière et une municipalité.

Photographie 3 : Cité Foch à Hénin-Beaumont

Photographie 4 : Cité Bruno à Dourges

Photographie 5 : Hôtel de Ville de Carvin
Source : http://www.atlas-patrimoines-bassin-minier.org

Les zones tampons de la Cité Crombez à Noyelles-Godault et du paysage et de l'ensemble miniers à Libercourt sont également interceptées par l'aire d'étude.

PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

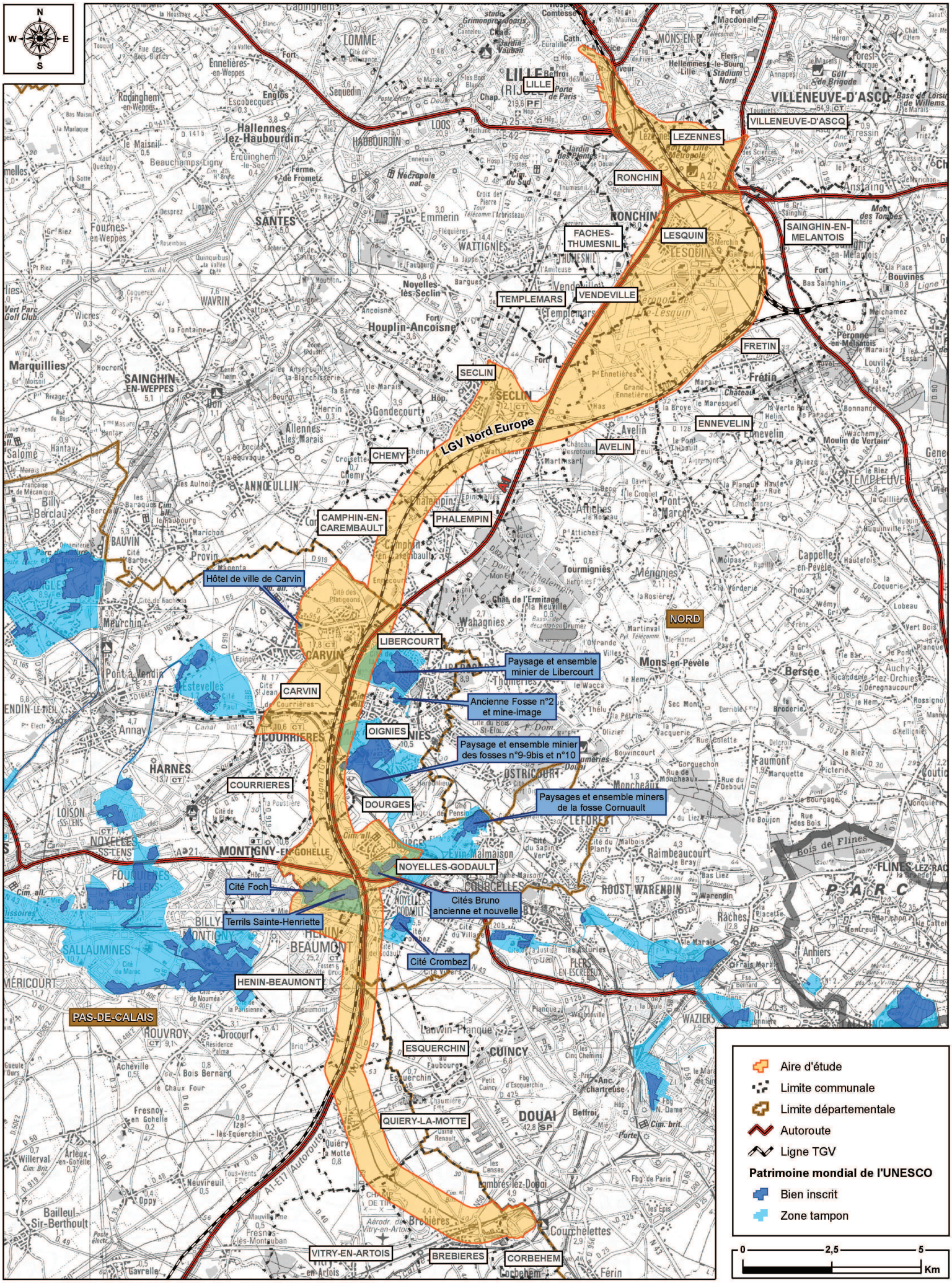

Conception & réalisation : ASCONIT Consultants - FPZ - Copies et reproductions interdites -

3.2.5 Patrimoine archéologique

Source : site de l'INRAP
Site du centre départemental du Pas de Calais (http://archeologie.pasdecalais.fr/Explorez-le-Pas-de-Calais/Par-lieux/Zone-A3/Notices-scientifiques-zone-A3)

Commune	Situation par rapport à l'aire d'étude	Nom du site	Motif, type et année de l'opération	Période
Corbehem	Proche	Rue de Gouy	Fouille pour construction d'un lotissement (2007)	Protohistoire
Hénin-Beaumont	Dedans	ZAC des Pommiers II	Fouille pour l'aménagement d'une ZAC (2001)	Protohistoire Antiquité
Dourges	Proche	Plateforme multimodale Delta 3	Fouille pour l'aménagement d'une plateforme multimodale (2001)	Autres périodes
Carvin	Dedans	ZAC de la gare d'eau	Fouille pour l'aménagement d'une ZAC (2008)	Néolithique
Carvin	Dedans	Carvin du Néolithique à l'Antiquité	Fouille pour l'extension du Parc d'activités du Château - Espace Gare d'eau (2006)	Néolithique Protohistoire Antiquité
Seclin	proche	Le Petit Marais	Fouille pour la création d'une unité psychiatrique (2002)	Antiquité Moyen-Age
Lesquin	Dedans	Domaine du Lac	Diagnostic pour la construction d'un lotissement (2006)	Antiquité
Villeneuve-d'Ascq	Proche	La Haute Borne lot B	Fouille pour l'aménagement d'une ZAC (2004)	Protohistoire Antiquité
Villeneuve-d'Ascq	Proche	La Haute Borne lot C Ouest	Fouille pour l'aménagement immobilier du Parc scientifique de la Haute Borne (2004)	Protohistoire Antiquité

De plus, le document d'urbanisme de Lille Métropole précise la localisation des zones de sensibilité archéologique :

- celles pour qui la saisine de la DRAC est nécessaire lorsque les terrains concernés par le projet ont une superficie supérieure ou égale à 5 000 m² ;
- celles pour qui la saisine est nécessaire lorsque les terrains ont une superficie supérieure ou égale à 300 m² ;
- celles pour qui la saisine est systématique.

http://www.ville-seclin.fr/spip.php?article83
http://www.ville-seclin.fr/spip.php?article1450

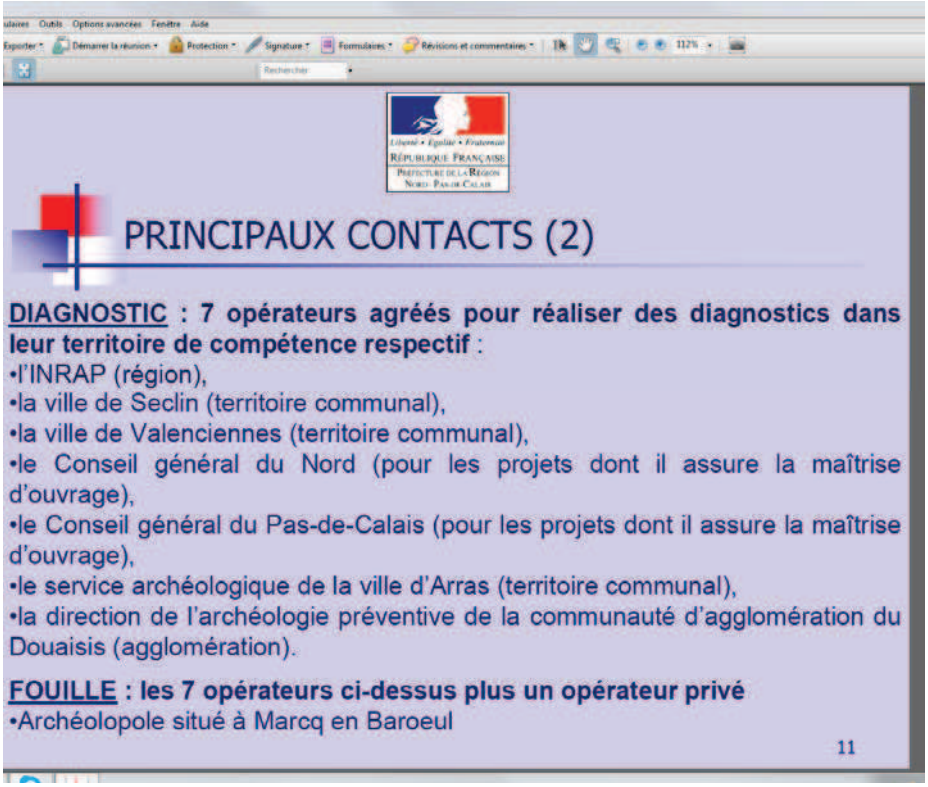

PARTIE 4 : MILIEU HUMAIN

4.1 SITUATION ADMINISTRATIVE ET INTERCOMMUNALITE

Carte « Intercommunalités » page 86

Comme indiqué dans le préambule et comme illustré sur la carte page suivante, l'aire d'étude concerne, au sein des départements du Nord et du Pas-de-Calais, les communes et intercommunalités suivantes :

Département	Intercommunalités	Communes de l'aire d'étude concernées
Pas-de-Calais (62)	Communauté de communes Osartis	Corbehem, Brebières, Vitry-en-Artois, Quiéry-la-Motte
	Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC)	Noyelles-Godault, Hénin-Beaumont, Dourges, Courrières, Oignies, Carvin, Libercourt
Nord (59)	Communauté d'agglomération du Douaisis	Esquerchin
	Communauté de communes du Carembault	Camphin-en-Carembault, Chemy, Phalempin
	Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)	Seclin, Templemars, Vendeville, Faches-Thumesnil, Ronchin, Fretin, Lesquin, Villeneuve-d'Ascq, Sainghin-en-Mélantois, Lezennes, Lille
	Communauté de communes du Pays de Pévèle (CCPP)	Avelin, Ennevelin

Tableau 7 : Intercommunalités concernées par l'aire d'étude

INTERCOMMUNALITÉS

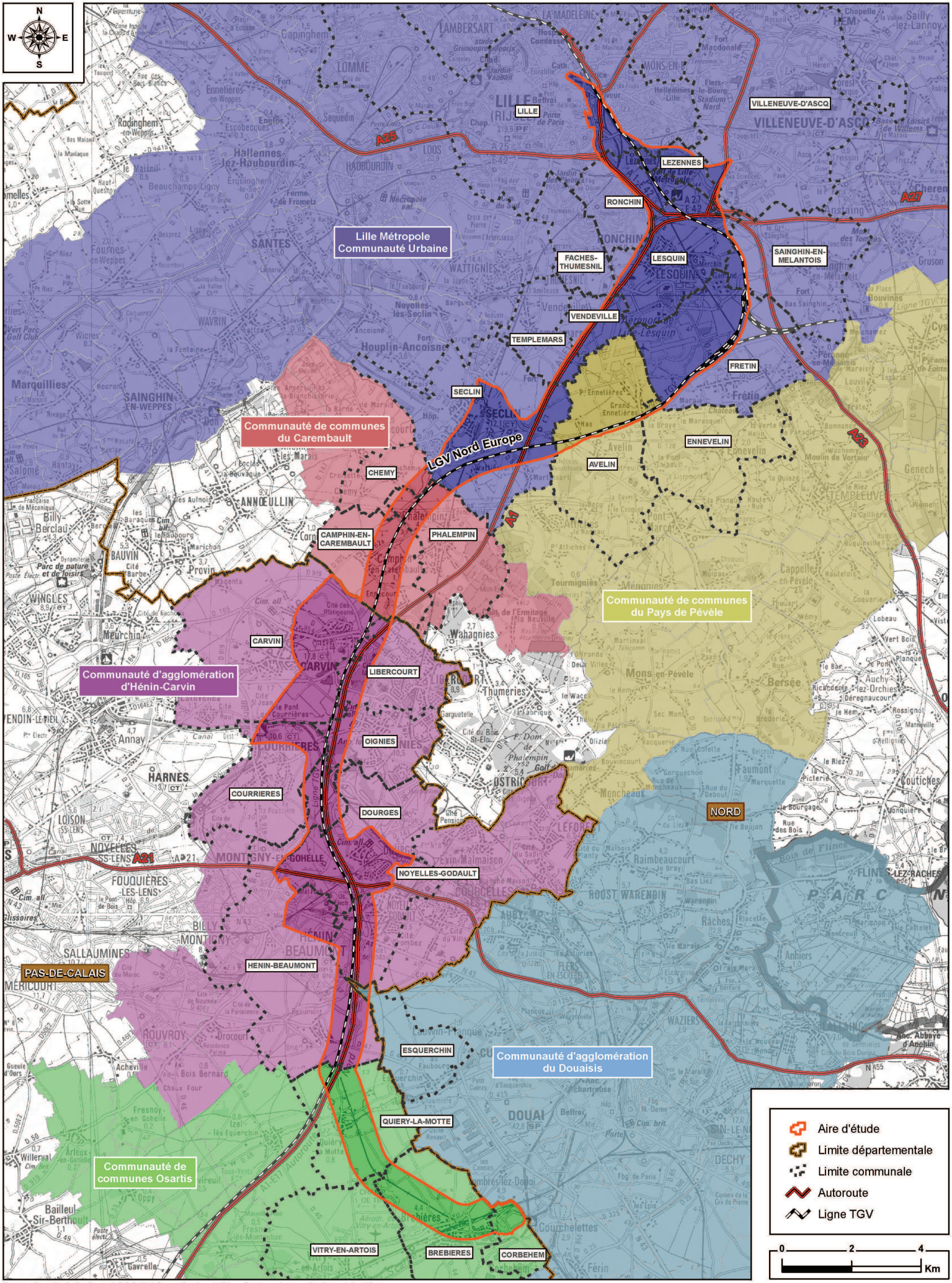

Conception & réalisation : ASCONIT Consultants - FPZ - Copies et reproductions interdites -

4.2 QUELQUES DONNEES SUR LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

4.2.1 Démographie

Source :	*INSEE*

En 2009, la région Nord – Pas-de-Calais était la 3ème région de province par sa population. Fortement urbanisé et densément peuplé, le département du Nord, fort de ses 2 571 940 habitants, conforte son rang de 1er département de France. Le Pas-de-Calais n'est pas loin derrière, occupant la 7ème place ; avec 1 461 257 habitants, son niveau est comparable à la région Basse-Normandie. Les principales données démographiques sont présentées dans le tableau suivant.

Commune	Population (en habitants)			Evolution de la population		Densité en 2009 (en hab/km²)
	1990	1999	2009	1990-1999	1999-2009	
Corbehem	2 346	2 319	2 225	-1,2%	-4,2%	855,8
Brebières	4 324	4 423	4 910	2,2%	9,9%	454,6
Vitry-en-Artois	4 732	4 595	4 413	-3,0%	-4,1%	235,0
Quiéry-la-Motte	769	776	743	0,9%	-4,4%	83,2
Esquerchin	739	723	854	-2,2%	15,3%	159,9
Noyelles-Godault	5 655	5 568	5 153	-1,6%	-8,1%	945,5
Hénin-Beaumont	26 257	25 204	25 731	-4,2%	2,0%	1 241,8
Dourges	5 806	5 677	5 609	-2,3%	-1,2%	535,2
Courrières	11 376	10 566	10 424	-7,7%	-1,4%	1 207,9
Oignies	10 660	10 530	9 951	-1,2%	-5,8%	1 802,7
Carvin	17 059	17 767	17 267	4,0%	-2,9%	821,1
Libercourt	9 760	8 852	8 728	-10,3%	-1,4%	1 322,4
Camphin-en-Carembault	1 547	1 538	1 655	-0,6%	7,1%	224,0
Phalempin	4 678	4 616	4 468	-1,3%	-3,3%	563,4
Chemy	669	672	640	0,4%	-5,0%	183,9
Seclin	12 281	12 083	12 436	-1,6%	2,8%	713,9
Avelin	2 317	2 307	2 531	-0,4%	8,9%	183,9
Ennevelin	1 792	1 973	2 173	9,2%	9,2%	219,1
Templemars	3 359	3 434	3 239	2,2%	-6,0%	702,6
Vendeville	1 302	1 434	1 651	9,2%	13,1%	642,4
Faches-Thumesnil	15 774	15 897	16 928	0,8%	6,1%	3 664,1
Ronchin	17 937	18 135	18 256	1,1%	0,7%	3 368,3
Fretin	2 873	2 995	3 292	4,1%	9,0%	250,0
Lesquin	5 660	6 007	6 316	5,8%	4,9%	751,0
Villeneuve-d'Ascq	65 320	64 997	63 844	-0,5%	-1,8%	2 325,0
Sainghin-en-Mélantois	2 562	2 543	2 464	-0,7%	-3,2%	235,1
Lezennes	3 317	3 346	3 043	0,9%	-10,0%	1 422,0
Lille	198 691	212 566	226 827	6,5%	6,3%	6 512,4

Tableau 8 : Evolution de la population entre 1990 et 2009 dans les communes concernées par l'aire d'étude
Source : INSEE

Lille est évidemment la ville disposant du plus grand nombre d'habitants (plus de 226 000). Les autres communes les plus importantes sont Villeneuve-d'Ascq (63 844 habitants), puis Hénin-Beaumont (25 731), Ronchin (18 256), Carvin (17 267) et Faches-Thumesnil (16 928). A contrario, les communes les moins peuplées ont moins de 2000 habitants (de l'ordre de 1 650 à Vendeville et Camphin-en-Carembault) ; Esquerchin, Quiéry-la-Motte et Chemy ont quant à elles une population respective de 854, 743 et 640 habitants en 2009.

Les variations de population entre 1990 et 1999, puis 1999 et 2009 sont différentes en fonction des communes :

- pour certaines, la population est décroissante sur ces deux périodes ; il s'agit notamment des communes localisées au sein de l'aire d'étude entre Dourges et Oignies, mais également de Noyelles-Godault, Libercourt, Phalempin, Villeneuve-d'Ascq et Sainghin-en-Mélantois, ainsi qu'au Sud à Corbehem et Vitry-en-Artois ;
- a contrario, certaines communes ont vu leur population augmenter entre 1999 et 2009, comme les communes de Vendeville (plus de 20 % sur cette période), Ennevelin (17,5 %), Lille (12,4 %), mais également Esquerchin (13,5 %), etc… ;
- pour d'autres, la population a augmenté entre 1990 et 1999, puis diminué jusqu'à 2009, ou inversement (Quiéry-la-Motte, Esquerchin, Hénin-Beaumont, Carvin, Camphin-en-Carembault, Seclin, Templemars).

Par ailleurs, toutes les communes de l'aire d'étude, à l'exception de Quiéry-la-Motte (densité de 83,2 hab/km²), présentent une densité de population plus importante que la moyenne en France en 2009 (soit 101,6 hab/km²). Les plus denses sont :

- Lilles (densité de plus de 6 500),
- Faches-Thumesnil et Ronchin (de l'ordre de 3 000-4 000) ;
- Villeneuve-d'Ascq, Oignies, Courchelettes, Lezennes, Libercourt, Hénin-Beaumont, Noyelles-Godault et Courrières (de l'ordre de 1 000 à 2 000).

Enfin, comme illustré ci-après, la pyramide des âges est relativement équilibrée au sein des communes concernées :

- de l'ordre de 25 % pour les 0 à 19 ans ;
- de l'ordre de 60 % pour les 20 à 64 ans ;
- de l'ordre de 15 % pour les plus de 65 ans.

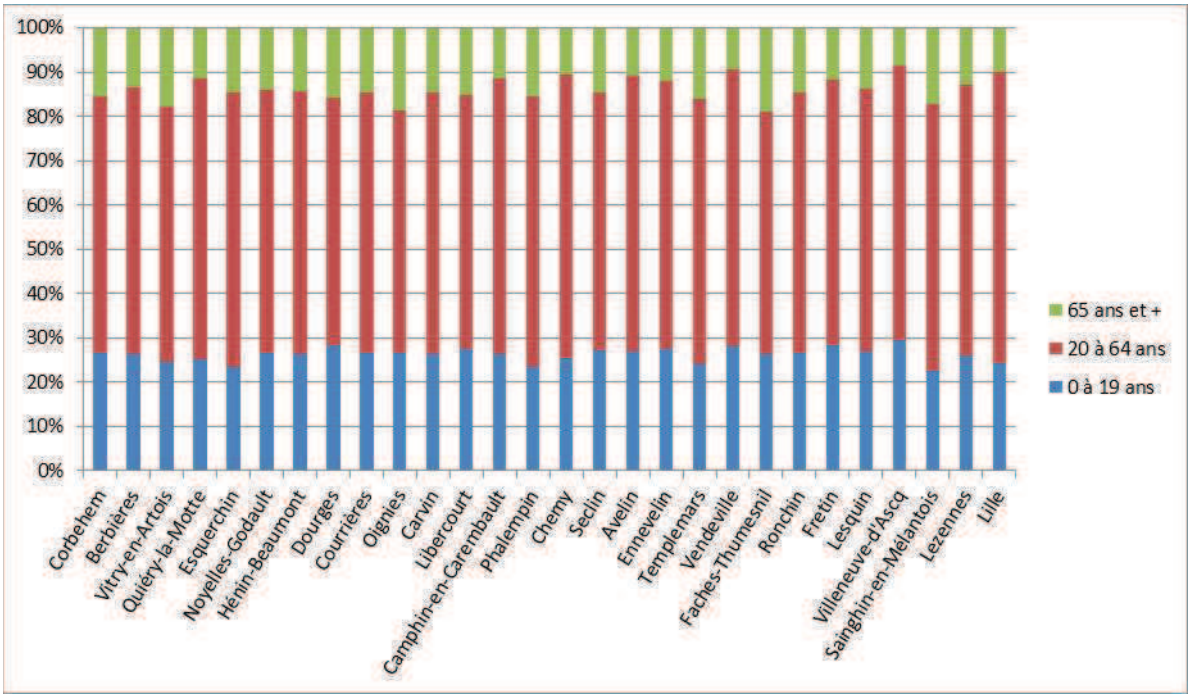

Figure 20 : Répartition par tranche d'âge de la population des communes concernées par l'aire d'étude en 2009
Source : INSEE

La région Nord-Pas-de-Calais, bien qu'également concernée par un vieillissement de sa population, est d'ailleurs une des plus jeunes de France.

4.2.2 Parc de logement et habitat

♦ Généralités

Sources :	*Visites de site* *INSEE*

La grande majorité des logements correspondent à des résidences principales (à plus de 90 %). Elles sont essentiellement occupées par leur propriétaires, à l'exception notable de Lille (seulement 28 %), mais également Libercourt (38 %), Oignies (39 %), ou encore Villeneuve-d'Ascq (42 %).

Commune	Ensemble	Résidences principales		% de maisons
		% sur l'ensemble des logements	% de propriétaires	
Corbehem	893	93,7	76,2	95,6
Brebières	2 032	95,3	71,3	88,4
Vitry-en-Artois	1 749	94	69,9	92,8
Quiéry-la-Motte	274	96,7	87,2	98,2
Esquerchin	333	94,3	76,8	95,9
Noyelles-Godault	2 159	94,6	47,9	79,6
Hénin-Beaumont	11 225	93,5	49,3	75,5
Dourges	2 245	94,7	59,7	94,2
Courrières	4 269	95,9	57	80,4

Commune	Ensemble	Résidences principales		% de maisons
		% sur l'ensemble des logements	% de propriétaires	
Oignies	4 156	96,6	39,2	82,7
Carvin	7 132	94	54,6	82,4
Libercourt	3 605	93,3	38	90
Camphin-en-Carembault	637	95,8	87,4	96,7
Phalempin	1 901	95,7	75,5	88,1
Chemy	256	97,3	88,9	98,8
Seclin	5 149	94,6	58,7	69
Avelin	985	95,5	85,8	97,2
Ennevelin	835	95,8	83,4	95,1
Templemars	1 418	95,4	78,9	86,3
Vendeville	618	95,2	84	91
Faches-Thumesnil	7 146	95,6	73,2	80,9
Ronchin	8 077	96,1	62,3	62,1
Fretin	1 353	94,7	75,9	90,7
Lesquin	2 653	95,7	68	81,9
Villeneuve-d'Ascq	25 349	97	42	44,6
Sainghin-en-Mélantois	1 125	90,8	77,1	90,3
Lezennes	1 293	92,2	91,6	92,5
Lille	125 410	92,1	27,8	23

Tableau 9 : Caractéristiques principales du parc de logement des communes concernées par l'aire d'étude en 2009
Source : INSEE

La part de maisons individuelles varie en fonction des communes. Ainsi, les maisons sont majoritairement présentes dans la plupart des communes, leur part dépassant même 97 % à Avelin, Quiéry-la-Motte et Chemy. A contrario, les appartements sont majoritaires à Villeneuve-d'Ascq (55,4 %) et surtout Lille (77 %).

Par ailleurs, il convient de souligner que les visites de terrain ont permis de constater des secteurs concernés par des constructions récentes, en cours de réalisation ou projetées. On peut notamment citer, le Sud de Camphin-en-Carembault, les centres de Phalempin et Chemy, et surtout Lesquin, avec en particulier :

- Le Domaine du Lac, récemment achevé, le long de la Rue Henri Ghesquière,
- le Domaine de la Motte de part et d'autre de la Rue Jean Jaurès,
- le secteur le long de l'autoroute A1 à proximité de la rue Gustave Delory,
- le Quartier des Arts aux abords de la rue Pierre Brizon.

Ces nouveaux quartiers mêlent généralement les bâtiments d'habitat collectif avec des maisons individuelles.

Photographie 6 : Maisons individuelles récentes à Camphin-en-Carembault
Source : ASCONIT Consultants - Novembre 2012

Photographie 7 : Lotissement en cours de construction à Chemy
Source : ASCONIT Consultants - Novembre 2012

Photographie 8 : Domaine du Lac, avec habitat collectif et individuel, à Lesquin
Source : ASCONIT Consultants - Novembre 2012

♦ Aires d'accueil des gens du voyage

Sources :	*Visites de site* *DDTM Nord et Pas-de-Calais* *Schémas Départementaux d'accueil des gens du voyage du Nord et du Pas-de-Calais pour la période 2012-2018* *http://www.lillemetropole.fr*

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais font tous les deux l'objet d'un Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) pour la période 2012-2018 :

- ce schéma a été approuvé en avril 2012 dans le Pas-de-Calais ;
- dans le Nord, il a été approuvé le 30 mars 2002, et sa révision a été validée en 2012.

Ce document reprend les obligations fixées par la loi dite Besson du 5 juillet 2000 aux collectivités en matière d'aires d'accueil et d'actions d'accompagnement social. Il aborde également les solutions à apporter en matière d'habitat pour les gens du voyage en voie de sédentarisation.

Les communes de plus de 5 000 habitants doivent figurer dans le schéma (d'après le recensement de 2008). Peuvent également être reprises les communes de moins de 5 000 habitants qui ont donné leur accord et celles sur lesquelles des aires ont été financées et réalisées dans le cadre du Schéma précédent « dont les effets demeurent ».

Département du Pas-de-Calais

La définition du dispositif d'accueil est réalisée au sein de chaque secteur géographique. Les communes de l'aire d'étude situées dans le département du Pas-de-Calais sont toutes inscrites dans le schéma (population supérieure à 5 000 habitants d'après le recensement de 2008). Elles sont incluses dans le secteur « Lens-Liévin-Hénin-Carvin » définie par le SDAGV.

L'article 1 de la loi prévoit que les dispositions du schéma départemental sont définies « *au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment de la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques.* »

Les infrastructures permanentes pour l'accueil pour l'accueil des gens du voyage regroupent :

- les aires d'accueil permanentes, destinées aux gens du voyage itinérants dont les durées de séjour dans un même lieu sont variables :
  - aires de court et moyen séjours : pour les voyageurs réguliers (au moins de 4 mois) ;
  - aires de long séjour : pour les semi-sédentarisés qui voyagent une partie de l'année (1 à 4 mois).
- les aires de grand passage permanentes, destinées à recevoir les grands groupes de 50 à 200 caravanes voyageant ensemble ou se rassemblant pour une occasion particulière familiale ou religieuse ; elles ne sont pas ouvertes en permanence mais doivent être rendues accessibles en tant que de besoin.

Il ressort de l'état des lieux mené dans le cadre de l'élaboration du SDAGV, que toutes les communes traversées par l'aire d'étude dans le département du Pas-de-Calais n'ont pas réalisé leurs obligations, dans la mesure où elles ne disposent d'aucune infrastructure de ce type. En effet, à l'échelle du secteur géographique « Lens-Liévin-Hénin-Carvin », les obligations sont les suivantes :

	Total des obligations	Obligations réalisées ou en cours	Obligations restant à réaliser
Aires d'accueil	15 (235 places)	6 (145 places)	9 (90 places)
Aires de grand passage	1 (200 places)	0	1 (200 places)

Tableau 10 : Synthèse des obligations du secteur « Lens-Liévin-Hénin-Carvin »
Source : SDAGV du Pas-de-Calais

Cela signifie en particulier que chaque commune de l'aire d'étude (Hénin-Beaumont, Noyelles-Godault, Dourges, Courrières, Oignies, Carvin, Libercourt) réalise une aire d'accueil permanente de 10 places court et moyen séjours. Notons que les communes de Carvin et Libercourt ont délibéré pour réaliser une aire de 20 places dans le cadre d'une convention intercommunale. Une aire de grand passage de 150 m² minimum devra également être réalisée au sein du secteur « Lens-Liévin-Hénin-Carvin ».

Seules les communes qui auront respecté les obligations du SDAGV pourront solliciter l'application des articles 9 et 9-1 de la loi du 5 juillet 2000, relatifs :

- à l'interdiction du stationnement en dehors des aires d'accueil aménagées ;
- au pouvoir du préfet de mettre en demeure les occupants de quitter les lieux en cas de stationnement illicite ;
- à l'évacuation forcée des résidences mobiles en cas d'obstacle à l'exécution de la mise en demeure.

Département du Nord

Le précédent schéma présente un taux de réalisation d'équipement d'accueil de 56%, positionnant le département du Nord un peu au-dessus de la moyenne nationale qui est de 52% de taux de réalisation. D'un point de vue qualitatif, les aires existantes sont récentes et globalement bien entretenues. Il en est de même pour les terrains de grand passage qui répondent globalement aux besoins de leurs utilisateurs.

Les principaux constats sont notamment :

- une sous-représentation des places en aire d'accueil par rapport aux places sur les terrains de grand passage ;
- des disparités dans l'offre d'équipement sur l'ensemble du département, ce qui génère des phénomènes de stationnements illicites notamment autour de la métropole lilloise.

Ainsi, dans le département du Nord, 78 communes sur 121 sont considérées comme défaillantes en fonction de leurs obligations vis-à-vis du schéma actuel, soit près de 65 % des communes. 42% des communes « défaillantes» sont situées sur l'arrondissement de Lille dont les secteurs situés au Sud-Ouest et au Nord-Est de l'agglomération lilloise.

Des stationnements illicites ont ainsi été observés lors des visites de terrain, et notamment :

- à la limite communale de Faches-Thumesnil et Lesquin, à l'extrémité de l'impasse Jean Jaurès ;
- sur la commune de Seclin, à l'intersection de l'autoroute A1 et de la Route d'Avelin (RD549).

Les préconisations du SDAGV sont les suivantes :

Type d'infrastructures	Commune	Nombre de places existantes	Localisation par rapport à l'aire d'étude	Objectifs d'ici 2018
Aires d'accueil	Seclin	52	Au sein de l'aire d'étude	52
	Faches-Thumesnil	0	-	**33** (y compris sur Loos)
	Lesquin	0	-	
	Ronchin	25	Au sein de l'aire d'étude	25
	Villeneuve-d'Ascq	48	En dehors de l'aire d'étude	48
	Lille	12	En dehors de l'aire d'étude	12 (aire à requalifier)
Terrain de grand passage	Lesquin	0	-	**60**

Tableau 11 : Prescriptions dans les communes de l'aire d'étude dans le département du Nord
Sources : SDAGV du Nord, http://www.lillemetropole.fr

Une aire d'accueil de 48 places est également recensée sur la commune de Wattignies, en limite communale avec Templemars, soit en dehors de notre aire d'étude.

4.2.3 Emploi

Source :	*INSEE*

♦ Actifs/inactifs

Quelle que soit la tranche d'âge considérée, la part des actifs dans la population régionale est inférieure à celle constatée au niveau national. Au sein des actifs, la part de ceux en emploi est également inférieure à celle observée au niveau national en raison d'un taux de chômage régional important. Les chiffres relatifs aux communes de l'aire d'étude sont présentés ci-dessous :

Commune	% d'actifs	% d'inactifs			Taux de chômage	
		Elèves, étudiants	Retraités	Autres	2009	1999
Corbehem	70,2	9,4	9,8	10,6	12,4	14,7
Brebières	71,7	9,5	9,6	9,2	11,9	15,4
Vitry-en-Artois	69,9	8,4	11,4	10,3	14,9	13,8
Quiéry-la-Motte	72,4	11,3	8,8	7,5	6,6	10,2
Esquerchin	73	8,4	9,7	8,9	6,6	14,1
Noyelles-Godault	66,9	8,9	10	14,3	17,2	20,7
Hénin-Beaumont	65,9	9,2	9,4	15,5	17,5	19,3
Dourges	67,7	12,3	6,4	13,6	14,2	17,5
Courrières	64,2	8,5	10,8	16,5	15,3	21,3
Oignies	62,4	12,6	7,7	17,3	18,1	22,9
Carvin	66,8	10,9	8,4	13,9	15,2	19,8
Libercourt	62,9	10,1	9,1	17,9	22,7	27

Commune	% d'actifs	% d'inactifs			Taux de chômage	
		Elèves, étudiants	Retraités	Autres	2009	1999
Camphin-en-Carembault	73,4	10,7	10,5	5,4	7,2	9,8
Phalempin	73,6	9,3	11,5	5,7	9,4	9,2
Chemy	72,9	10,7	9,6	6,8	6,9	7,6
Seclin	71,4	9,1	10,3	9,2	11,9	14,9
Avelin	72,4	10,3	12,9	4,5	5,9	6,2
Ennevelin	72,7	11	10,9	5,4	6,4	8,4
Templemars	71,5	10,7	12,2	5,5	8,6	8,9
Vendeville	76,7	11,7	7,5	4,1	6	5,9
Faches-Thumesnil	72,5	11,2	8,5	7,8	9,8	11,9
Ronchin	72,6	10,8	8,3	8,3	12,4	12,8
Fretin	77,4	9,8	7,8	5	9,1	8,9
Lesquin	74,4	11,3	8,8	5,5	7,7	10,1
Villeneuve-d'Ascq	66,7	19,8	5,7	7,8	15,7	13,2
Sainghin-en-Mélantois	69,1	13,5	9,8	7,5	9	7,7
Lezennes	72,6	12	10	5,5	7,5	8,3
Lille	64,6	23,1	4,4	8	17	19,5

Tableau 12 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité dans les communes traversées par l'aire d'étude en 2009
Source : INSEE

On constate ainsi que le taux de chômage est très supérieur à la moyenne française (11,7 % en 2009) en particulier à Noyelles-Godault, Hénin-Beaumont, Lille, Oignies (de l'ordre de 5-6 points de plus) mais surtout à Libercourt (22,7 %).

Notons toutefois que le taux de chômage a globalement diminué dans le secteur entre 1999 et 2009, notamment dans les communes concernées par les plus forts taux actuels, telle que Libercourt.

♦ Lieu de travail

Le graphique ci-dessous illustre, par commune, le lieu de travail de la population active depuis de 15 ans, d'après les résultats du recensement de 2009.

On constate ainsi que les actifs habitant les communes au Nord de Phalempin travaillent très majoritairement dans le département du Nord, mais peu dans la commune de résidence, à l'exception notable de Seclin (33 %), Villeneuve-d'Ascq (38 %), et bien-sûr Lille (52 %).

Au Sud de Phalempin, la répartition entre ceux travaillant dans le département de résidence et ceux travaillant ailleurs dans la région est plus homogène. Là encore peu d'actifs travaillent au sein même de la commune de résidence, à l'exception d'Hénin-Beaumont (34 %).

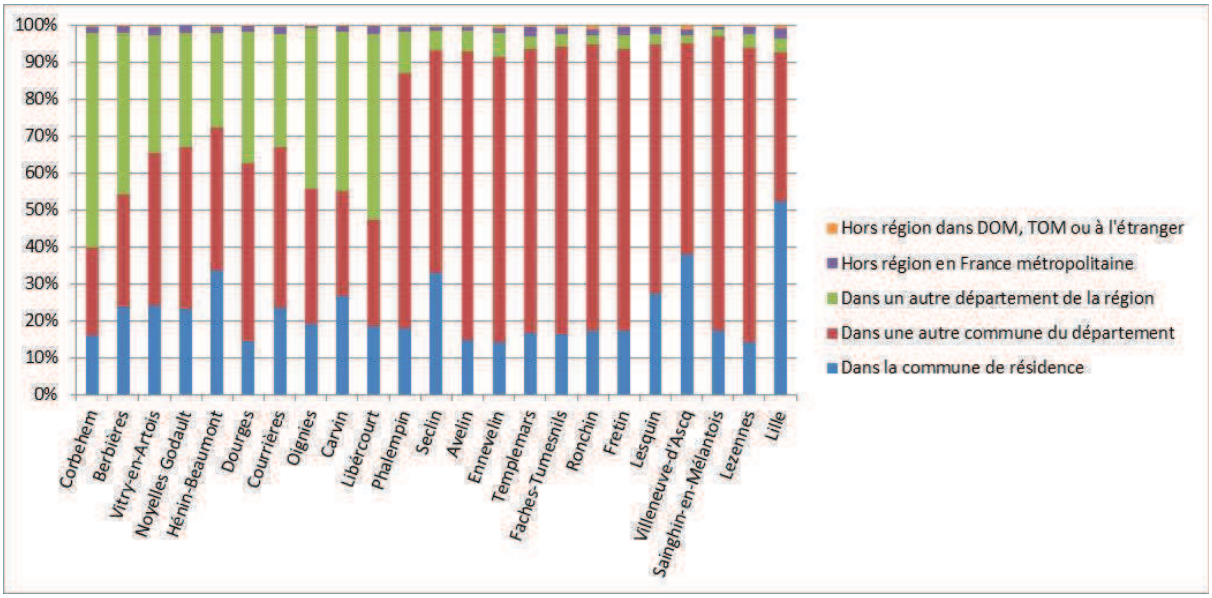

Nota : Pas de données pour Quiéry-la-Motte, Esquerchin, Camphin-en-Carembault, Chemy et Vendeville (moins de 2 000 habitants)

Figure 21 : Lieu de travail de la population active de plus de 10 ans dans les communes de l'aire d'étude en 2009
Source : INSEE

D'après les données disponibles en 2009 (pas pour Quiéry-la-Motte, Esquerchin, Camphin-en-Carembault, Chemy et Vendeville), le mode de transport le plus employé est la voiture, la part liée aux transports en commun étant inférieure à 10 % sauf à Libercourt, Phalempin et Seclin, ainsi qu'à Templemars, Fretin, Faches-Thumesnil et au Nord de Lesquin. A Lille, les voitures ne représentent que 50 % des modes de transport, tandis que la marche à pied représente 12 % et les transports en commun 30 %.

♦ Secteurs d'activité

Comme sur l'ensemble du territoire national, le secteur tertiaire (qui recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale) prédomine largement dans la plupart des communes de l'aire d'étude, la moyenne nationale de 76,3 % en 2009 étant dépassée de plus de 10 points à Oignies, Ennevelin, Faches-Thumesnil, Lesquin, Villeneuve-d'Ascq, Lezennes et Lille.

Le secteur de la construction représente plus de 10 % (la moyenne nationale étant de 6,9 %) à Phalempin, Dourges, Courrières, Avelin, ainsi qu'à Ennevelin (17,5 %), Fretin (18,1 %) et Templemars (18,7 %).

Par ailleurs, les communes les plus au Sud, à savoir Corbehem et Brebières se distinguent des autres compte tenu de la part importante pour le secteur de l'industrie (respectivement 47,7 et 40,9 % alors que la moyenne nationale est de 13,8 %).

Enfin, le secteur de l'agriculture est très peu représenté au sein des communes de l'aire d'étude, avec des valeurs toutes inférieures à la moyenne nationale (2,9 % en 2009), à l'exception de Ennevelin (4,1 %) et surtout Sainghin-en-Mélantois, où le pourcentage est de 13,2 %.

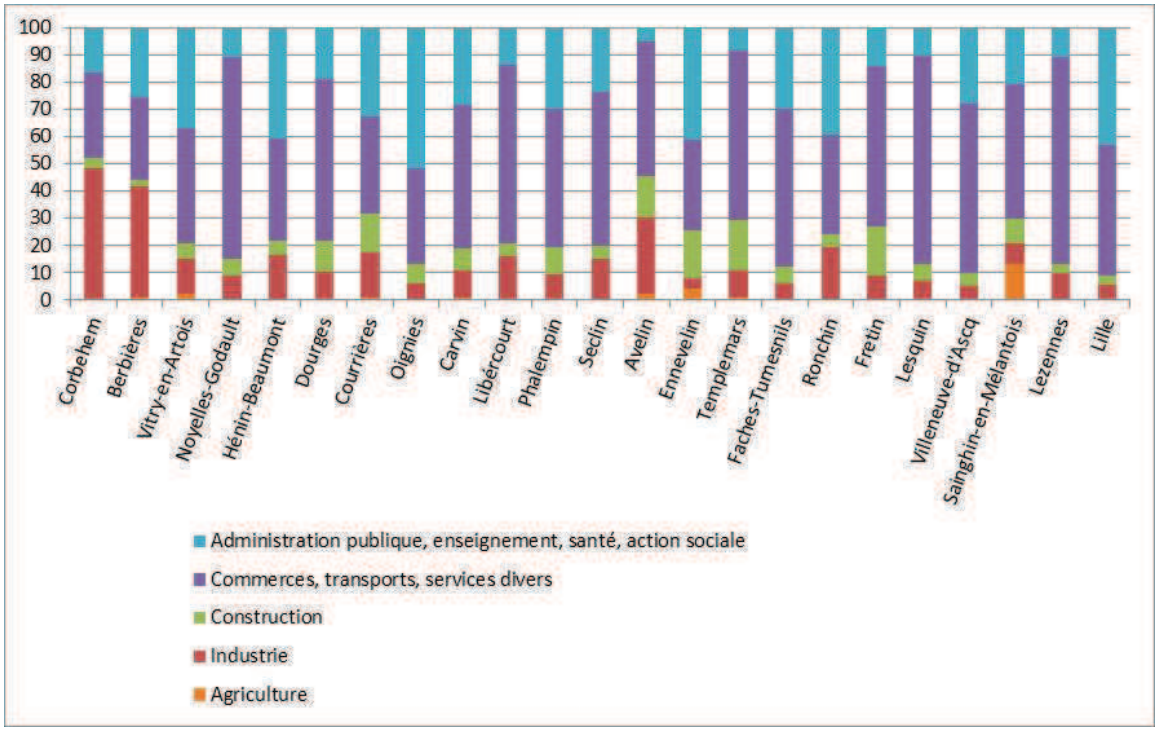

Figure 22 : Répartition des emplois selon le secteur d'activité dans les communes traversées par l'aire d'étude en 2009
Source : INSEE

4.3 ACTIVITES

4.3.1 Industrie

♦ Exploitation minière

Source :	http://www.atlas-patrimoines-bassin-minier.org

Compagnies minières (de 1720 à 1944)

La découverte du charbon à Fresnes-sur-Escaut en 1720 marque la naissance du bassin minier du Nord. A partir de là, et jusqu'à 1944, date de l'ordonnance de Nationalisation, de nombreuses Compagnies minières se sont partagé une ressource et un territoire, divisant celui-ci en plusieurs bassins d'exploitation.

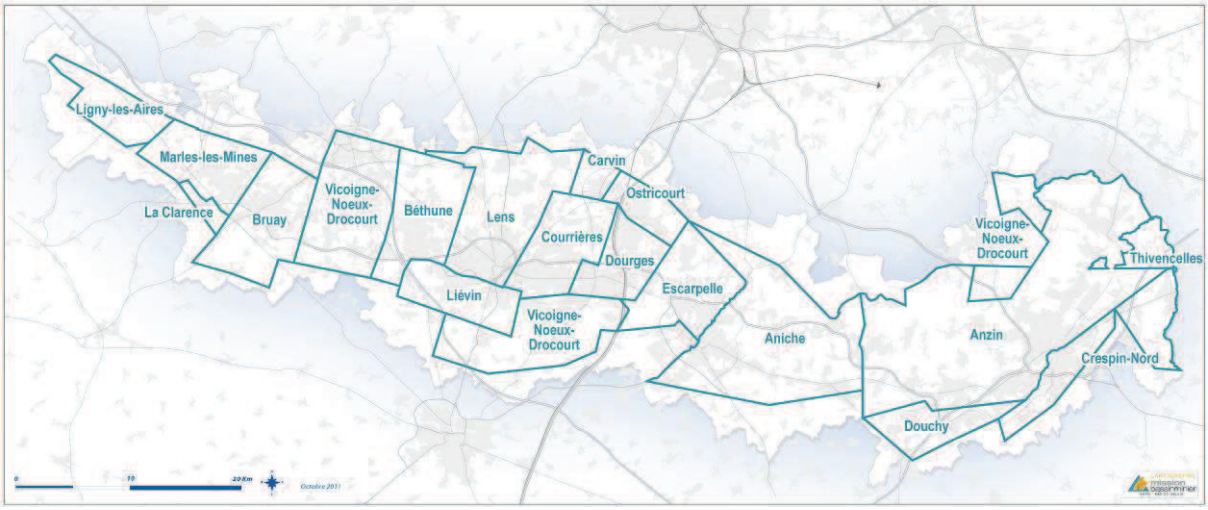

Figure 23 : Compagnies minières
Source : http://www.atlas-patrimoines-bassin-minier.org

Le territoire de l'aire d'étude concerne donc les compagnies d'Escarpelle, de Vicoigne-Noeux-Drocourt, Dourges, Courrières, Carvin et Ostricourt.

Organisation minière après 1944

Ces compagnies minières sont nationalisées en deux temps :

- l'ordonnance du 13 Décembre 1944 institue les Houillères nationales ;
- la loi du 17 mai 1946 crée les Charbonnages de France

Suite à cette loi, afin de contrôler et rationaliser la production, 9 groupes d'exploitation se forment, (Valenciennes, Douai, Hénin-Liétard, Oignies, Liévin, Lens, Béthune, Bruay et Auchel) regroupant plusieurs concessions minières. Les Unités de Productions se sont formées en 1970, par fusion de groupes, au fur et à mesure des fermetures et modernisations successives. De 1978 à 1980, deux grands secteurs apparaissent : l'un pour le département du Pas-de-Calais, le secteur Ouest, et l'autre pour le département du Nord, le secteur Est. Ils regroupent plusieurs unités de productions.

Avec l'accélération des fermetures de puits annoncées dès la fin des années 1970, à partir de 1980 et jusqu'en 1990, il est décidé de raisonner selon les derniers sièges d'exploitation en activité. 8 sièges seront ainsi définis durant la décennie 80. Dans le département du Nord, la fosse n°9 dite de l'Escarpelle à Roost-Warendin est la dernière fosse à fermer en octobre 1990. Le 21 décembre 1990, ferme la dernière fosse du Bassin minier Nord-Pas de Calais, la fosse 9-9bis à Oignies.

Reconversion

A la fin des années 1970, l'Etat français s'est lancé dans un programme d'aménagement spécifique des principaux centres urbains du Bassin minier, notamment à Hénin-Beaumont. Programmes repris par le Conseil régional, à sa création, en partenariat avec l'Etat dès 1984, en faveur du réaménagement paysager exemplaire des espaces publics des communes minières. De 1984 à 2006, au gré des Contrats de Plan Etat-Région successifs, la politique de traitement massif et quantitatif des stigmates (« grandes friches industrielles » 1989-1993) et de préverdissement d'espaces en attente d'un usage futur (« friches environnementales » 1994-1999) a progressivement évolué vers une politique intégrée, au service du renouvellement urbain, des grands projets économiques d'intérêt régional et de traitement écologique et d'ouverture au public, dans le cadre de la Trame verte et bleue (« reconquête des espaces dégradés » 2000-2006).

Sur plus de 120 kilomètres, d'Estrées-Blanche à Condé-sur-l'Escaut, le réseau des « cavaliers », anciennes voies ferrées minières, se reconvertit progressivement en itinéraires de promenade et de randonnée. Les étangs d'affaissement deviennent des bases de loisirs, des réservoirs faunistiques et floristiques protégés, comme les quelque 200 terrils qui ponctuent encore le territoire. Au total, en l'espace de 30 ans, plus de 8 000 ha de friches industrielles ont été reconquis.

♦ Contexte actuel

Sources :	*INSEE* *Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)*

Le Nord-Pas de Calais bénéficie de nombreux atouts au sein des grands courants d'échanges économiques de l'espace européen. Compte tenu de sa position géostratégique, de la présence de grands équipements structurants, et d'une main d'œuvre disponible importante, le Nord-Pas-de-Calais est encore aujourd'hui assimilé à une grande région industrielle. Cependant au cours des dernières décennies, la part de l'industrie n'a cessé de diminuer pour se situer aujourd'hui dans la moyenne des régions de France de province. La région garde toutefois des spécificités sectorielles notamment dans la fabrication de matériel de transport (automobile et ferroviaire) ou encore dans le textile.

Au 31 décembre 2010, les principales activités industrielles, en nombre d'établissements et par ordre décroissant, sont :

- les industries alimentaires (y compris tabac) avec une part de 24 % du total des établissements industriels régionaux ;
- les autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et équipements avec une part de 19 % ;
- le travail du bois, industries du papier et imprimerie avec une part de 10 %.

La répartition sectorielle des établissements est sensiblement la même dans les deux départements avec cependant une part plus élevée des industries alimentaires pour le département du Pas-de-Calais, et des industries textiles, papier et imprimerie pour le département du Nord.

En parallèle, les activités de services, notamment les services aux entreprises dans la métropole lilloise, ont fortement progressé.

Le renouveau de l'économie régionale est aujourd'hui reconnu par la labellisation de 7 pôles de compétitivité[10] :

- I-Trans : le ferroviaire au cœur des systèmes de transport innovants ;
- Matériaux à Usage Domestique : des contenants innovants ;
- Aquimer : valoriser les produits de la pêche ;
- Nutrition santé longévité : forger la santé au quotidien ;
- Up-tex : concevoir et produire les textiles innovants ;
- Picom : inventer le commerce de demain ;
- Team² : nouvelles technologies du recyclage et de la valorisation des déchets industriels et coproduits.

4.3.2 Zones d'activités

Plusieurs zones d'activités, à vocation artisanale, industrielle ou commerciales sont recensées au sein ou à proximité immédiate de l'aire d'étude.

La zone d'activités des Marlières est localisée au Nord/Est du bourg d'Avelin, en limite Sud de l'aire d'étude. Il s'agit d'une zone d'activités industrielle et tertiaire.

La commune de Lesquin comprend plusieurs zones d'activités importantes. Ainsi, la Centre Régional de Transport occupe une grande place au Nord de l'aéroport. Il s'agit d'une vaste zone d'activités (+ de 100 ha) dédiée aux transports, notamment multimodaux, du fait de son accès ferroviaire et de sa proximité avec l'aéroport.
La commune accueille également le parc d'activités des Deux Tilleuls, situé au Nord de l'aéroport, à proximité du Centre Régional de Transport.
Citons que la zone commerciale Oxylaneest actuellement en développement sur la commune, au Nord/Ouest de l'aéroport, à l'Est des voies ferrées actuelles.

La commune de Lezennes abrite elle aussi de grandes zones d'activités. Ainsi, le parc d'activités le Hellu est localisé au Nord/Ouest du centre ville, à l'Est de la LGV. Il s'agit d'une zone d'activités tertiaires.

Seclin comprend plusieurs zones d'activités, notamment la zone industrielle Lille-Seclin, le Parc Unexpo et le parc d'activités de la Sucrerie. Ces zones sont situées en dehors de l'aire d'étude, à l'Ouest de l'autoroute.

[10] Les pôles de compétitivité ont été labellisés en 2005 pour favoriser la capacité d'innovation de la France, facteur clé de la compétitivité. Ces pôles sont le lieu privilégié de partenariats permettant aux entreprises, laboratoires de recherche, universités et instituts de formation de travailler en réseau.

Au Sud, la commune de Brebières comprend le parc d'activités Horizon 2000 et le parc des Beliers, vastes zones d'activités qui accueillent des entreprises industrielles et artisanales.

Sur Carvin, le parc d'activités du Château est situé au sein de l'aire d'étude, au Sud/Est de la zone agglomérée et à l'Ouest de la LGV. Cette zone comprend 45 entreprises industrielles et artisanales.

Sur Hénin Beaumont, les zones d'activités sont principalement localisées au Sud du territoire, à l'Ouest de la LGV. Citons ainsi le parc d'activités le Pommier et le parc d'activités de la Peupleraie, qui accueillent des entreprises industrielles et artisanales.

Plusieurs zones d'activités sont également recensées sur Libercourt, toutes localisées au sein de l'aire d'étude. Citons notamment la zone industrielle le Parc à Stock, au Sud des espaces naturels et à l'Est de l'autoroute, les zones industrielles du Petit Brulard et des Bottiaux, situées à l'Ouest de l'autoroute, et la zone industrielle les Portes du Nord, localisée au Nord du territoire communal, à l'Est de l'autoroute.

Enfin, 7 pôles d'excellence, se focalisant sur les marchés à haut potentiel de croissance, ont été créés en Nord-Pas-de-Calais :

- Matériaux Textiles Avancés (UPTEX) ;
- Produits aquatiques (AQUIMER) ;
- Matériaux et applications pour une utilisation durable (MAUD) ;
- Industries du Commerce (PICOM) ;
- Transports Terrestres (I-TRANS) ;
- Nutrition-Santé-Longévité (NSL) ;
- Technologies de l'environnement appliquées aux matériaux (TEAM2).

4 de ces pôles (UPTEX, MAUD, PICOM et NSL) sont localisés dans l'agglomération lilloise. Le pôle TEAM2 est quant-à lui localisé à Loos-en-Gohelle, dans l'agglomération lensoise.

Ils rassemblent, sur un territoire bien identifié et une thématique donnée, des entreprises petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Ils visent à valoriser l'innovation (au sens large), le développement des PME/PMI et la réflexion sur le lien Grandes Entreprises /PME-PMI, la visibilité/promotion régionale, nationale et internationale, le capital humain, la veille/l'intelligence économique et l'anticipation, la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises.

4.3.3 Agriculture

Sources :	*Chambre d'Agriculture de la région Nord – Pas-de-Calais* *AGRESTE* *INAO*

Bien que réputé pour sa forte densité de population, son important maillage d'infrastructures et ses industries, le Nord – Pas-de- Calais est aussi une région agricole, les conditions pédo-climatiques étant très favorables. En effet, la région est couverte d'une couverture limoneuse, d'origine éolienne, assez homogène et parfois épaisse de plus de 10 m, donnant des sols d'excellente qualité agronomique. Par ailleurs, l'importance des aquifères régionaux, liée à une forte présence de la craie, est une chance pour la région, d'autant plus que les pluies sont relativement efficaces pour la recharge des nappes.

♦ Contexte régional

Alors que la région n'occupe que 2,3 % du territoire national, elle représente près de 3 % du nombre d'exploitations et regroupe 3 % des actifs agricoles. La concurrence sur le foncier entre les usages est particulièrement forte dans le Nord. C'est un facteur majeur de différenciation des surfaces moyennes des exploitations : 53 ha pour le Nord, 69 ha pour le Pas de Calais. La qualité agronomique des sols et cette pression foncière expliquent l'importante productivité de l'agriculture régionale (source : Premières tendances du recensement agricole 2010 dans le Nord – Pas-de-Calais).

La Surface Agricole Utilisée (SAU) de la région représentait ainsi 67,3 % de sa surface en 2011 soit 838 000 ha. La SAU est cultivée à plus de 99 % et très peu de terres sont donc en friche.

Cultures

Les grandes cultures (céréales, pois et oléagineux) occupent la moitié de la SAU des exploitations ; elles se répartissent de la façon suivante :

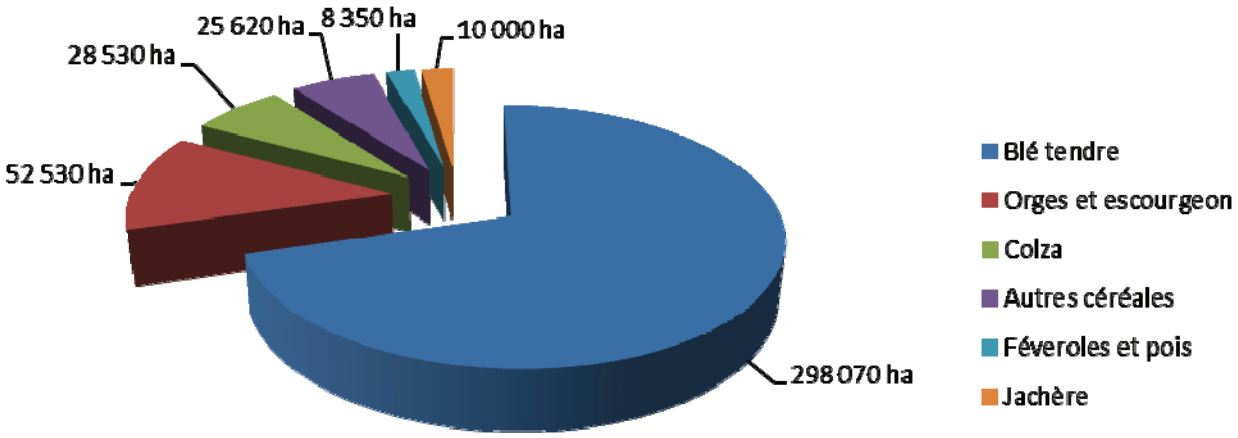

Figure 24 : Répartition selon le type de grandes cultures en région Nord – Pas-de-Calais
Source : Agriculture et agro-alimentaire dans le Nord – Pas-de-Calais – Chiffres et cartes 2012 (Chambre d'agriculture)

Les céréales représentent à elles seules 45 % de la SAU soit 376 200 ha. La production en 2011 s'est élevée à 3,4 millions de tonnes. La région est :

- la 1ère région française des amylacés[11],
- la 2ème région de la malterie ;
- la 5ème région de la biscuiterie et de la boulangerie industrielle ;

Notons la présence de la meunerie l'Artésienne de Minoterie à Vitry-en-Artois.

Parmi les cultures industrielles, on retiendra la chicorée à café, les betteraves, le houblon, et le tabac :

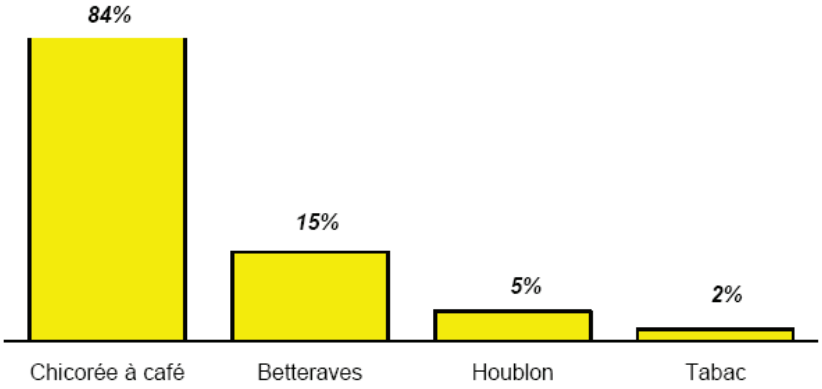

Figure 25 : Part de la région dans les superficies françaises pour les cultures industrielles
Source : Agriculture et agro-alimentaire dans le Nord – Pas-de-Calais – Chiffres et cartes 2012 (Chambre d'agriculture)

Ainsi, avec 2 210 ha cultivés, la région produit 114 300 tonnes de chicorée à café, soit 84 % de la production française.

Les légumes représentent quant à eux 3,8 % de la SAU de la région avec 30 300 ha dont :

- 3 430 ha de légumes pour le frais (choux-fleurs, oignons, poireaux…etc.) ;
- 20 040 ha de légumes de conserverie, dont 13 300 ha de petits pois et 4 200 ha d'haricots verts ;
- 6 830 ha d'endives.

Ainsi, le Nord – Pas-de-Calais est la 2ème région française pour la production de légumes de conserverie et produit 105 000 tonnes de chicons, soit 78 % de la production française. Notons que le siège de Bonduelle se trouve à Villeneuve-d'Ascq.

Par ailleurs, 1/3 de la production nationale de pommes de terre provient de cette région, où la surface concernée est de 48 500 ha, soit 6 % de la SAU. Elle produit ainsi 2,6 millions de tonnes de pommes de terre.

Concernant la production de lin, la région est la 2ème en France en termes de superficie avec 10 700 ha.

Enfin, pour l'alimentation animale, la production fourragère (241 620 ha) correspond essentiellement à de l'heure (la Surface Toujours en Herbe représente 66 % de la surface utilisée pour le fourrage).

[11] Les produits amylacés regroupent les produits alimentaires à base d'amidon (issu de blé, de maïs), de fécule de pomme de terre et leurs dérivés utilisés sous forme de sucre (dextrose, sirop de glucose), caramels/ colorants et coproduits.

Elevage

Les chiffres relatifs aux productions de viande sont précisés ci-dessous.

	Bovins	Porcins	Ovins
Cheptel	**682 800 têtes**	**480 600 têtes**	**31 800 têtes**
Production	**63 200 tonnes**	**80 800 tonnes**	**750 tonnes**

Tableau 13 : Production de viande dans le Nord – Pas-de-Calais
Source : Agriculture et agro-alimentaire dans le Nord – Pas-de-Calais – Chiffres et cartes 2012 (Chambre d'agriculture)

Notons la présence d'un opérateur notable dans les filières de viandes de boucherie à Chemy, à savoir l'établissement Lesage (découpe et charcuterie-salaison).

Le graphique ci-dessous représente les tonnages produits de volailles et de lapins dans la région.

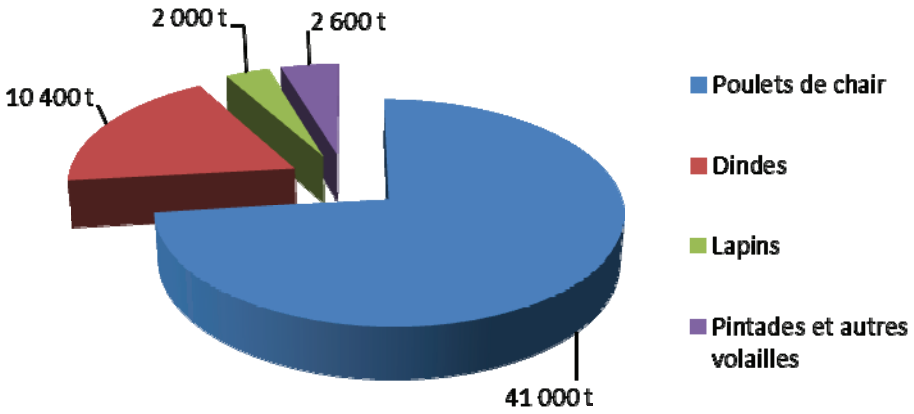

Figure 26 : Répartition selon le type de grandes cultures en région Nord – Pas-de-Calais
Source : Agriculture et agro-alimentaire dans le Nord – Pas-de-Calais – Chiffres et cartes 2012 (Chambre d'agriculture)

Deux opérateurs importants de la filière volailles et œufs sont présents dans les communes de l'aire d'étude : Karéa PEP à Carvin (œufs et ovo-produits) et surtout Moy Park à Hénin-Beaumont (abattage, transformation et négoce de volailles).

Agroalimentaire

En 2009, le Nord – Pas-de-Calais était la 3ème région française pour son chiffre d'affaires dans le domaine de l'agroalimentaire (9 milliards d'euros), et la 4ème pour le nombre de salariés.

Les filières régionales sont, dans l'ordre de leur importance dans la région :

- céréales et travail du grain,
- viande de boucherie et plats préparés,
- pommes de terre,
- lait et produits laitiers,
- légumes frais et transformés,
- sucre et confiserie,
- filière avicole